



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 27/2016

Vevey, le 16 novembre 2016

Ne pas diffuser
**Ce document doit encore faire l'objet d'une décision
du Conseil communal le 15 décembre 2016**

Réponse à l'interpellation de Monsieur Patrick Bertschy intitulée « Réseaux sociaux. Par qui ? Pourquoi ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2015, Monsieur Patrick Bertschy déposait une interpellation sous le titre « Réseaux sociaux. Par qui ? Pourquoi ? ».

Vous trouverez ci-après les réponses aux questions posées dans cette interpellation.

1. Qui décide des informations qui paraissent sur ces réseaux ?

Née au début des années 2010, la page Facebook officielle de la Ville de Vevey est principalement alimentée par le chargé de communication et le bureau de l'information de la commune qui y font régulièrement la promotion d'événements culturels, sportifs ou associatifs de la vie veveysanne. Les communiqués de presse y sont également relayés. Parallèlement, deux pages institutionnelles ont vu le jour sur Facebook, en lien avec la Direction des espaces publics de la Ville, et la Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable. Elles sont sous la responsabilité du municipal en charge de ces directions.

2. Qui décide de l'ouverture d'une nouvelle page ?

Jusque-là, cette décision était prise par les services directement. Soucieuse de clarifier sa politique de communication, la Municipalité a décidé qu'à partir du 21 novembre 2016, la création de toute nouvelle page Facebook devrait être soumise à l'aval préalable du collègue exécutif. Une réflexion est également en cours sur l'usage des réseaux sociaux.

3. Verra-t-on chaque service ouvrir une page pour sa propre communication ?

Ce n'est pas prévu. La communication officielle de la Ville de Vevey est du ressort du chargé de communication. Ce dernier est responsable de la rédaction des communiqués de presse, transmis aux médias ainsi qu'aux conseillers communaux. Ils sont tous disponibles sur le site internet de la Ville, et régulièrement relayés sur la page Facebook officielle de Vevey.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 21 novembre 2016.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire



Elina Leimgruber Grégoire Halter